ACADÉMIE
DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de l'académie de Toulouse

Arrêté du 25 novembre 2026 portant composition du bureau de vote électronique pour l'élection au comité social d'administration de proximité de l'académie de Toulouse

Le recteur de l'académie de Toulouse,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté du 24 avril 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par Internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, aux commissions paritaires d'établissement, aux commissions paritaires régionales, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat, aux commissions consultatives mixtes et au service de promotion de l'action sociale de l'université de Strasbourg pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026,

ARRÊTE :

Article 1

Le bureau de vote électronique pour l'élection au comité social d'administration de proximité de l'académie de Toulouse est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026.

Article 2

Le bureau de vote électronique comprend les membres suivants représentant l'administration :

1- Président, M. Laurent MACH, secrétaire général adjoint – directeur des ressources humaines ;
2- Secrétaire, Mme Julie NADAL, directrice des ressources humaines adjointe ;
3- Secrétaire adjoint, M Jean-Marie SANDRIN, correspondant fonctionnel RenoiRH, pôle RH.

Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant les organisations syndicales candidates à l'élection suivants :

1 – Mme Murielle JOUANNY, déléguée de la liste Action & Démocratie CFE-CGC (suppléant M. Dimitri ALIVON) ;
2 – M. Pierre VAN OMMESLAEGHE, délégué de la liste SNALC (suppléant M. Jean-François AUGEZ-SARTRAL) ;
3 – M. Michel VAN DEN BERGHE, délégué de la liste SNAPEN (suppléante Mme Estelle BALANDRAS) ;
4 – M. Vincent LE BECQ, délégué de la liste SNCL-SIES-SAGES (suppléant M. Jean-Baptiste VERNEUIL) ;
5 – Mme Annick CAMALET, déléguée de la liste FNEC FP FO (suppléant M. Christopher GAUTIER) ;
6 – M. Cyril LEPOINT, délégué de la liste UNSA (suppléant M. Antoine LOGUILLARD) ;
7 – Mme Charlotte GIRARDON, déléguée de la liste S2DE (suppléante Magali BOUDOU) ;
8 – M. Cyril MAZZON, délégué de la liste CFDT-EFRP (suppléante Mme Agnès PUZOS) ;
9 – M. Jonas WIJMER, délégué de la liste CGT Educ'action (suppléante Mme Sabrina ROCHE) ;
10 – M. Pierre PRIOURET, délégué de la liste FSU (suppléant M. Matthieu MOLES) ;
11 – M. Yann RENOULT, délégué de la liste SUD (suppléante Mme Sandra BOYE)

Article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage dans les services académiques.

Pour le recteur et par délégation,
Pour le secrétaire général empêché,
Le secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines
Laurent MACH